

Direction générale des ressources
humaines Sous-direction de
l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 17 février 2025 nommant le jury du troisième concours du CAPES et troisième concours du CAFEP-CAPES, section langues vivantes étrangères : allemand, pour la session 2025,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Mohamed ACHATOU
Personne à compétences particulières

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 juin 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU